

Question orale de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, sur "la coopération avec la Slovaquie et le Portugal en termes de fraude sociale"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, le 23 octobre dernier, vous avez signé des accords avec la Slovaquie et le Portugal pour contrer la fraude sociale, notamment en termes de travailleurs détachés. Cet accord vise à mettre fin au dumping social par l'entremise duquel des ouvriers slovaques et portugais viennent travailler en Belgique à bas prix.

L'État belge a également signé des accords avec la Bulgarie. Vous espérez faire de même avec la Pologne.

Monsieur le secrétaire d'État, quels sont les points majeurs des accords avec la Slovaquie et le Portugal? Où en sont les négociations avec la Pologne? Lesdits accords constituent-ils un complément à l'accord obtenu à propos de la réforme de la directive européenne sur le détachement des travailleurs ou bien poursuivent-ils un autre but?

Philippe De Backer, secrétaire d'État: Madame Jadin, les accords que nous avons conclus avec la Slovaquie et le Portugal et, entre-temps, également avec la Pologne comprennent principalement des clauses relatives à l'échange de données entre les services d'inspection, à l'analyse commune des phénomènes de fraude en vue de la mise en œuvre d'une approche commune de ceux-ci et au contrôle conjoint sur le terrain. De la sorte, nous essayons d'harmoniser les missions des différents services d'inspection de nos pays respectifs, chargés de la lutte contre le dumping et la fraude sociale.

Dans ce cadre, nous avons déjà tenu des réunions. Par exemple, pour la Pologne et la Bulgarie, nous avons organisé en mars un séminaire à Bruxelles, avec les différents services d'inspection du droit du travail et de la sécurité sociale de nos trois pays. Nous avons aussi rencontré à Varsovie les responsables polonais.

Pour la Bulgarie, les services d'inspection se sont déjà réunis et ont été consultés en novembre en vue d'exécuter les accords de coopération. L'échange d'informations est donc en train d'être mis en place.

Au début de ce mois, des délégués de l'ONSS et de l'INASTI ont rendu visite à des institutions polonaises.

Plus spécifiquement en Slovaquie, on s'est rendu compte qu'il y avait pas mal d'entreprises boîtes aux lettres, surtout dans le secteur du transport. Dès lors, la lutte contre ce type d'entreprises figure très clairement dans cet accord. Ce sont des éléments-clés pour lutter contre le dumping social au niveau européen. J'espère encore toujours que l'on pourra créer une base de données européenne. Entre-temps, il est préférable de réunir les différents services autour de la table et de créer un cadre opérationnel qui permettra un meilleur échange des données.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie. Je partage avec vous le souhait d'une plate-forme européenne commune. En attendant, je vous félicite pour les accords obtenus. J'imagine qu'on aura l'occasion, dans un an ou un an et demi, d'évaluer l'efficacité des accords mis en place. Je reviendrai vers vous pour faire le point à ce moment-là.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.